

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil se réunit sur convocation du 08 Novembre 2017 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (17 présents et un pouvoir).

La séance est ouverte.

Avec l'accord des Conseillers, le Maire souhaite modifier l'ordre des questions à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Octobre 2017.

DECISIONS MODIFICATIVES

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6184 : Versements à des organ. form.	600.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	600.00 €	
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 790.00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 790.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		2 870.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		2 870.00 €
D 2111 : Terrains nus	2 870.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 870.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		600.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		600.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement		1 790.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 790.00 €

INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES 2017

En application de la circulaire préfectorale, le Conseil Municipal décide d'allouer les indemnités de gardiennage des deux églises de St-Offenge comme suit :

- église St Pierre : 479,86 € à Mme Solange FANTIN
- église de la Nativité : 479,86 € à Mme Maryse BURNAT

Adopté à l'unanimité (Monsieur Daniel BURNAT ne prend pas part au vote).

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DU CIMETIERE 2017

En application de la circulaire préfectorale, le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de gardiennage du cimetière de Dessus à Mr Philippe CHANVILLARD pour un montant de 479,86 €.

Adopté à l'unanimité.

MAINTENANCE ET PRESTATIONS DE SONORISATION

Le Comité Municipal décide d'allouer une indemnité de 330 € au titre de l'année 2017 à Monsieur Jean-Claude VILLERET pour la maintenance et prestations de sonorisation.

Adopté à l'unanimité

TARIFS 2018 : REGIE PHOTOCOPIE / CIMETIERES / AFFOUAGE

Les tarifs 2018 seront identiques à ceux de 2017, à savoir :

PHOTOCOPIES

- | | |
|---|-----------------|
| - Photocopie A4 couleur de documents administratifs | 1,00 € la copie |
| - Photocopie A3 couleur de documents administratifs | 1,50 € la copie |
| - Photocopie A4 NB de documents administratifs | 0,15 € la copie |
| - Photocopie A3 NB de documents administratifs | 0,30 € la copie |
| - Fax | 1,00 € le fax |
| - Affranchissement au tarif de la poste en vigueur | |

CIMETIERES

- 200 € pour une largeur inférieure ou égale à un mètre,
- 400 € pour une largeur de deux mètres.
- Columbariums :
 - 200 € la case, payable une fois
 - 50 € la concession pour 30 ans

TAXE AFFOUAGE

- 50 € par affouagiste

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Gisèle MAGNIN et de Jean-Marc GRELLIER.

CONVENTION SAF HELICOPTERES SAISON 2017 / 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le Secours Aérien Français (SAF) relative aux secours hélicoptés en Savoie du 1^{er} Décembre 2017 au 30 Novembre 2018 et établit que les tarifs seront de 55,77 € TTC la minute.

De plus, la Commune pourra exiger des victimes ou de leurs ayants-droits une participation aux frais qu'elle aura engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir conforme à celles définies par les textes législatifs et réglementaires.

Adopté à l'unanimité

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCES / ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017

Sur la base du rapport d'évaluation rendu par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT), le Conseil doit se prononcer sur l'approbation des montants de l'attribution de compensation 2017, ci-après présentés :

Des AC provisoires ont été calculées fin 2016 en attendant la clôture de l'exercice 2016. La période retenue pour les évaluations est celle des comptes administratifs 2013 à 2015 et la seule année 2016 pour la compétence tourisme.

L'AC définitive – objet du rapport de la CLECT a été calculée courant 2017 une fois les comptes 2016 clos. La période de référence est alors constituée des comptes administratifs 2014, 2015 et 2016 par défaut et du seul compte administratif 2016 pour le tourisme.

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2017	AC DEFINITIVES 2017
Aix-les-Bains	4 030 003 €	4 149 186
La Biolle	268 913 €	266 280
Bourdeau	9 901 €	10 363
Bourget-du-Lac	762 743 €	768 702
Brison-St-Innocent	-58 481 €	-58 256
Chanaz	168 216 €	167 743
Chapelle du Mont du Chat	1 343 €	4 243
Chindrieux	95 412 €	96 719
Conjux	9 953 €	10 192
Drumettaz-Clarafond	459 522 €	459 522
Entrelacs	1 419 511 €	1 401 065
Grésy-sur-Aix	676 165 €	692 234
Méry	51 833 €	51 833
Le Montcel	-52 591 €	-52 591
Motz	365 446 €	372 608
Mouxy	16 059 €	16 059
Ontex	13 825 €	13 825
Pugny-Chatenod	-72 392 €	-72 392
Ruffieux	519 626 €	509 016
Saint-Offenge	-34 760 €	-34 760
Saint Ours	51 436 €	50 526
Saint Pierre de Curtille	40 988 €	40 574
Serrières en Chautagne	228 035 €	230 611
Tresserve	-103 679 €	-103 679
Trévignin	-22 331 €	-22 331
Vions	36 124 €	36 485
Viviers-du-Lac	83 979 €	89 811
Voglans	812 969 €	812 969
TOTAL	9 777 767 €	9 906 556

A l'unanimité :

- Le Conseil **désapprouve** le présent rapport,
- Le Conseil **désapprouve** l'évaluation des charges transférées telle qu'elle résulte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges,
- Le Conseil **désapprouve** le montant définitif de l'attribution de compensation 2017, résultant du transfert des compétences précitées, conformément au rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

CHOIX DE LA MISSION SPS POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ET DES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'entreprise APAVE un devis de 4 725,84 € HT pour l'intervention d'un coordinateur sécurité protection de la sante (SPS) pour la construction de la mairie et des services techniques.

Adopté à l'unanimité.

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ET DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06 Mars 2017 relative au choix du maître d'œuvre pour la construction du bâtiment BEPOS rassemblant la Mairie et les services techniques.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 28 Août 2017 validant l'avant-projet détaillé (APD).

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises (DCE) et la répartition du marché en 16 lots et autorise le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence afin de débiter les travaux en Février 2018.

Les 16 lots seront les suivants :

- Lot 01 - Terrassement – VRD
- Lot 02 - Gros Oeuvre
- Lot 03 - Charpente – Couverture – Zinguerie
- Lot 04 - Étanchéité
- Lot 05 – Menuiseries extérieures Aluminium – Protection solaire
- Lot 06 – Isolations extérieures – Peintures Extérieures
- Lot 07 – Serrurerie
- Lot 08 – Portes Sectionnelles
- Lot 09 – Cloisons – Doublages – Plafonds – Faux Plafonds
- Lot 10 – Menuiseries Intérieures - Agencement
- Lot 11 – Chape – Carrelage - Faïence
- Lot 12 – Sols souples
- Lot 13 – Peintures Intérieures – nettoyage fin de chantier
- Lot 14 – Chauffage – ventilation – sanitaire
- Lot 15 – Électricité – courants forts et faibles
- Lot 16 – Production photovoltaïque

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- PLUI: GRAND LAC fera une présentation au conseil municipal mi-décembre.
- Coupe de bois sur parcelles 11 et 12: la commune a signé la convention avec l'ONF pour l'assistance technique et a signé le contrat d'exploitation avec l'entreprise PERONNIER Jean Claude pour l'abattage et le débardage. La vente du bois supervisée par l'ONF se fera de gré à gré.
- Inscriptions à la cantine et à la garderie : la commune va mettre en place un système d'inscription en ligne dès que possible.

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Octobre, Novembre, Décembre 2001 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Inscription sur les listes électorales

Les nouveaux habitants peuvent se faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 Décembre inclus, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge,
le 15 Novembre 2017

Bernard GELLOZ,
Maire.

